

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

EXTRAIT N° 33.23 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 02 OCTOBRE 2023

Membres du Bureau Communautaire :

- En exercice : 18
- Présents : 15
- Votants : 16 (1 procuration)
- Suffrages exprimés : 16 (16 pour)
- Secrétaire de séance : M. Florent MARTIN

Le vingt-six septembre deux mille vingt-trois, à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire dûment convoqué le deux octobre deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion au rez-de-chaussée du bâtiment siège de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents : ARLAUD Véronique, DUPRAT Jean-Marc, DURANCEAU Damien, GARCIN Françoise, GARCIN Martine, LOMBARD Pascal, MAGNAN Jean-Michel, MAGNUS Philippe, MARTIN Florent, MORENO Juan, SCHÜLER Jean, SIGAUD Jean-Yves, SPAGNOU Daniel, TEMPLIER Jean-Pierre, TENOUX Gérard.

Représenté : GAY Robert représenté par SPAGNOU Daniel à qui il a donné procuration.

Absents excusés : ARMAND Florent et D'HEILLY Alain.

ORDRE DU JOUR : Location de véhicules de service – Avenant n°1 au marché de location de véhicules thermiques

Par délibération n° 19.22 du 9 mai 2022, le bureau communautaire a approuvé le lancement d'une consultation pour la location longue durée de véhicules de service.

Un avis d'appel public à concurrence a été publié le 13 juin 2022 avec deux lots :

- Lot 1 : Location longue durée de véhicules de tourisme petit gabarit électriques ;
- Lot 2 : Location longue durée de véhicules de tourisme petit gabarit thermiques.

Par délibération n° 35.22 du 26 juillet 2022, le bureau communautaire a attribué les 2 lots du marché pour une durée de 36 mois.

Le lot 2 a été attribué à l'entreprise « BPCE Car Lease » pour un montant de 57 105,50 € HT (soit 68 526,60 € TTC).

Un agent de la CCSB a eu un accident de voiture avec un des véhicules thermiques faisant partie de la flotte en location. Ce véhicule a été déclaré hors d'usage par l'expert. Par conséquent, il est proposé d'en louer un autre auprès de l'entreprise « BPCE Car Lease ».

Pour cette nouvelle location, le montant mensuel du loyer passe de 198,28 € HT à 229,31 € HT, le véhicule proposé étant d'un modèle plus récent.

Pour la durée totale du marché, cette modification représente une hausse de 930,90 € HT, soit 1,63 % par rapport au montant du marché initial.

Cet avenant n° 1 au lot 2 serait passé en application de l'article R.2194-8 Code de la Commande Publique. Il prendrait effet à compter de la date de livraison du véhicule de remplacement.

Après avoir délibéré, le bureau communautaire :

- accepte les termes de l'avenant n°1 du lot 2 « Location longue durée de véhicules de tourisme petit gabarit thermique » du marché de location de véhicules de services tels que présentés ci-avant ;
- autorise le président ou son représentant à le signer et à le notifier à l'entreprise « BPCE Car Lease », ainsi que toutes pièces nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.

Pour extrait conforme

Le Président,

Daniel SPAGNOU



Le secrétaire de séance,
Florent MARTIN

Publiée le : 09 OCT. 2023